



Tribunaux décisionnels Ontario

Commission de révision de l'évaluation foncière
15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée,
Toronto (Ontario) M7A 2G6
Courriel : arb.registrar@ontario.ca
Site web : tribunalsontario.ca/cref

Avis de la réunion de règlement obligatoire à la CRÉF

(Available in English)

Nous tenons à fournir les services que prévoit la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Si vous avez des besoins à cet égard, veuillez communiquer avec la Commission dès que possible.

Partie 1 : Renseignements sur l'appel

CDP n° : _____

Numéro de rôle : _____

Adresse : _____

Numéro(s) d'appel(s) : _____

Partie 2 : Renseignements sur la réunion de règlement obligatoire

Type d'instance : Sommaire Générale Appel passé

Date de la réunion de règlement obligatoire (jj/mm/aaaa) : _____

Partie 3 : Résultats de la réunion de règlement obligatoire

Veuillez indiquer si les appels ont été réglés à l'amiable ou non.

Réglés à l'amiable : Comment? Retirés Procès-verbal de règlement
 Procès-verbal de règlement – en circulation (règle 61)

Pas réglés à l'amiable

Rapports d'expert (instances générales seulement) : Rapports d'expert additionnels nécessaires *

Les parties demandent à la Commission de tenir une conférence en vue d'un règlement amiable avant d'obtenir des rapports d'expert additionnels

* Pour pouvoir obtenir des rapports d'expert additionnels conformément aux Règles de la Commission, toutes les parties doivent signifier et déposer le formulaire « Attestation de l'obligation de l'expert », dûment rempli et signé, au plus tard dix jours après la date de dépôt du formulaire de réunion de règlement obligatoire. Une partie ne peut pas obtenir des rapports d'expert additionnels si elle ne respecte pas cette date limite.

Partie 4 : Prochaines étapes

Toutes les audiences prévues devant la Commission seront des audiences électroniques, sauf en cas de préjudice considérable, comme le prévoit le paragraphe 5.2 (2) de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*.

Instances sommaires

Les parties souhaitent poursuivre le traitement de leur dossier de la façon suivante :

Audience (demi-journée) Audience (journée entière) *

Type d'audience préféré : Téléconférence Vidéoconférence Écrit

* Si les parties demandent une journée entière, elles doivent remplir un *Formulaire de demande de directives accélérées de la Commission* et l'annexer.

Remarque : Veuillez envoyer une copie du formulaire à toutes les parties après l'avoir déposé à la Commission.

